



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Croissy-sur-Seine, le 26 mai 2021

Depuis que je suis élu, j'ai toujours agi pour une vie municipale sereine. C'est pour cela que la majorité des élus de notre équipe n'appartient à aucun parti politique. Mais j'ai aussi un devoir, celui de rassembler celles et ceux qui aiment Croissy.

Dès le conseil municipal d'installation, j'ai fait signer à tous les membres de la liste majoritaire, une charte de déontologie de l'élu(e), visant un engagement bien au-delà de ce que demande la loi 2015-366 du 31 mars 2015 : *« Sur le plan de la responsabilité, l'élu(e) s'engage à respecter la loyauté, le respect du travail en équipe, de celui de ses collègues et du personnel municipal. L'élu(e) suit la feuille de route (le programme), les orientations du conseil municipal pour lequel il a été élu par les citoyens. L'élu(e) s'engage à exprimer loyalement et objectivement les positions définies démocratiquement par l'assemblée municipale lorsqu'il est en charge de représentations extérieures officielles. »*

Je me dois aujourd'hui de vous informer que j'ai décidé, avec le soutien des maires adjoints et délégués, de retirer les délégations de Messieurs Grau et Méric, du fait d'un manquement grave aux principes de la charte déontologique, d'une rupture de confiance gênant considérablement la bonne marche de l'administration municipale. Ce retrait, muri et irrévocable, est à effet immédiat.

Je trouve regrettable de devoir prendre cette décision à un moment charnière de l'exercice démocratique pendant lequel je ne peux librement m'exprimer.

Nul ne doit jamais se considérer comme propriétaire de sa fonction électorale.

Je vous garantis que la confiance et la transparence ne sont pas de simples vœux mais des valeurs non négociables de notre équipe.

Jean-Roger Davin
Maire de Croissy-sur-Seine